



Procédure contrôleur CAF titre de séjour falsifié

Par **haytam**, le **04/06/2016** à **21:22**

Bonjour

Après plusieurs années de résidence en France en tant qu'étudiant (doctorant) et de salarié (ATER) avec statut scientifique. J'ai décidé de rester en France mais sans contrat CDI ou autre je n'ai pu renouveler mon titre de séjour. Pour faire face aux difficultés de la vie (garder mon logement et payer mes charges etc..) j'ai falsifié un titre de séjour pour bénéficier des APL mais aussi de l'RSA. Finalement je viens de me marier et j'ai bâti un foyer et j'attends un bébé et j'ai déposé ma demande de titre de séjour vie familiale et vie privée (en cours de traitement).

Tout cela vient de s'effondrer quand j'ai reçu le contrôleur de la CAF chez moi et après plusieurs échanges il a eu tous les renseignements auprès de la préfecture et a su que j'ai fourni un TS falsifié.

Je vous en prie de me dire c'est quoi la procédure qu'il va suivre et elle dure combien de temps. et combien d'années d'emprisonnement je risque.

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **04/06/2016** à **23:12**

Bonsoir,

Vous décrivez une situation grave, résultant d'actes qui méritent, selon ce que l'on peut lire en sur les sites dédiés à ces sujets, une peine pouvant aller selon la gravité des faits jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et jusqu'à 75 000 € d'amende.